

La Liquidation

Objectif(s) de la formation

- Maîtriser les principes théoriques et pratiques de la liquidation du régime de communauté et de succession
- Mettre en application ses connaissances avec des exemples pratiques

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 journée – 9h00 à 17h00

Date(s) de la formation

21 / 05 / 2025

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s) Maître Imrane OMARJEE

Notaire, Enseignant à la faculté de droit

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 12h30

- I. Liquidation de communauté
- A. Détermination des masses propres et de la masse commune
- B. La liquidation des récompenses : causes et calculs

• Questions / Vérification compréhension

• Reformulation

- II. Liquidation de succession
- A. Détermination de la masse successorale
- B. Réduction des libéralités pour atteinte à la réserve

• Questions / Vérification compréhension

• Reformulation

Après-midi : 13h30 - 17h00

• Bilan matinée et questions diverses

- C. Rapport des libéralités
- D. Droits successoraux du conjoint

• Reformulation

• Questions / Vérification

- E. La liquidation fiscale

• Questions / Vérification compréhension

• Conclusion

• QCM et Correction

• Questions diverses

À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques de la liquidation du régime de communauté et de succession dans leur exercice professionnel en tant qu'avocats.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI 414.00 € TTC

(345,00€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 511 € TTC

(425,83€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17